



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 87 (1987), p. 269-273

Michel Pezin

Un contrat memphitique de partage de revenus liturgiques : P. B.N. 226 a + P. Louvre 2412 [avec 3 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ???? ?? ?????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

UN CONTRAT MEMPHITIQUE DE PARTAGE DE REVENUS LITURGIQUES : P. B.N. 226 *a* + P. Louvre 2412

Michel PEZIN

Le papyrus démotique B.N. 226 présente actuellement trois fragments réunis arbitrairement au XIX^e siècle. De ces fragments — que j'appellerai *a*, *b* et *c*, en partant de la droite — il semble que *b* et *c* puissent paléographiquement être apparentés à B.N. 220. Quant à *a*, il faut le considérer comme la tête du P. dém. Louvre 2412 ⁽¹⁾.

DATE D'ACQUISITION

B.N. 226 faisait partie de la collection de Rollin qui l'avait acquis en 1846, en même temps que les B.N. 219, 220, 221 et 222. Son ancienne cote était C 1891.

P. Louvre 2412 a dû entrer au Département des Antiquités Egyptiennes à la même époque, puisqu'il a fait partie des pièces qui y ont été inventoriées globalement entre 1848 et 1854 ⁽²⁾.

DIMENSIONS

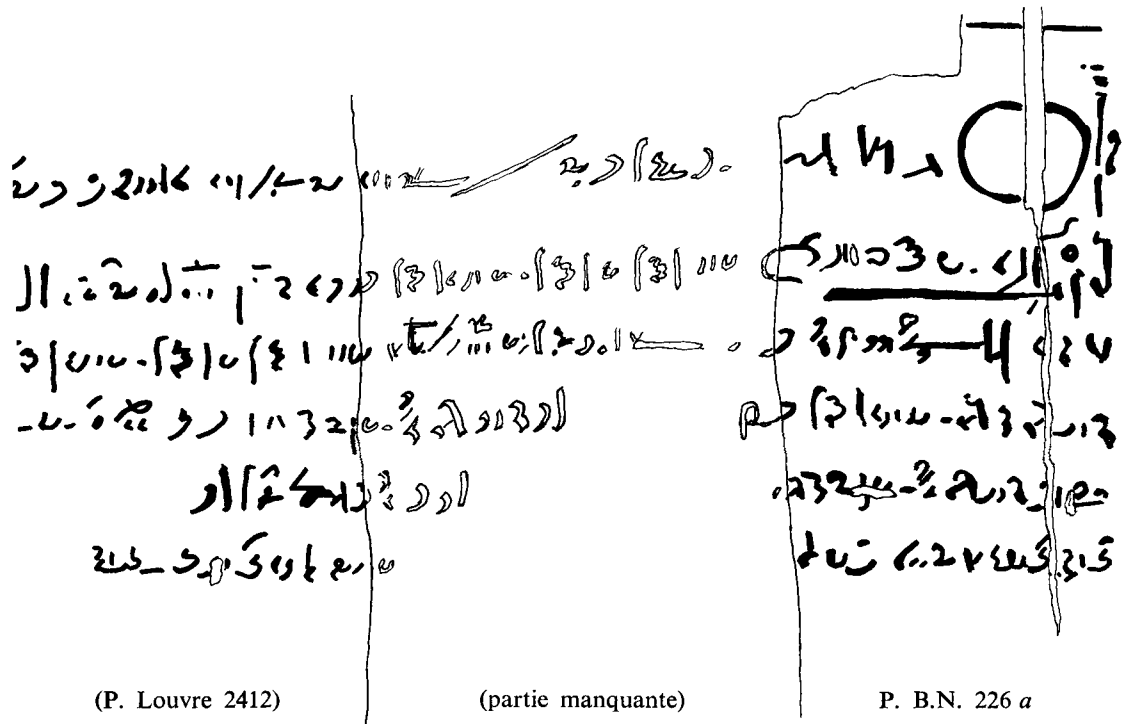
P. B.N. 226 *a* mesure 18,8 cm de haut sur 7,8 cm de largeur maximale. La hauteur entre la première ligne et la sixième est de 6,6 cm. L'intervalle moyen entre chacune des lignes est de 1,3 cm, l'écart étant plus grand entre la première et la deuxième.

P. Louvre 2412 mesure actuellement 29 cm de haut sur 84 cm de large (il a été légèrement massicoté lors de la conservation sous plexiglas, aussi ne présente-t-il plus tout à fait le même aspect que dans le *Corp. Papyr.* de Revillout, pl. IV). L'intervalle entre la première et la sixième lignes va en diminuant (de 6,6 à 6 cm) au fur et à mesure que l'on approche du bord gauche du document.

⁽¹⁾ Cf. *LdA.* IV, 869, C 7 a, pour la bibliographie.

⁽²⁾ Ces renseignements, ainsi que la photo

publiée ci-après (Pl. XLVIII-L), m'ont été aimablement communiqués par M. J.-L. de Cenival, à qui je renouvelle mes plus vifs remerciements.



Essai de reconstitution.

TRANSCRIPTION (P. B.N. 226 a + début des lignes du P. Louvre 2412)

- l. 1 : $H^3 \cdot t \cdot sp \ 13 \ ibd \ 3 \ [\dots n \ pr -3 \ 3rgs] -3 ntrs \ s^3 \ 3rgs -3 ntrs \dots$
- l. 2 : $mw \cdot t = f \ H^3 \cdot t \cdot n \cdot p^3 \cdot wnj \ [p^3 \textit{ it } p^3 \textit{ it } n \ p^3 \cdot t \textit{ it } ntj] \ hr \ t^3 \ h^3 \cdot s \cdot t \ Mn \cdot nfr \dots$
- l. 3 : $k^3 \cdot w \langle nb \rangle \ \check{s}dj \cdot w \ nb \ ntj \ [n \ 'Ij \cdot m \cdot htp \ s^3 \ P^3 \cdot gjr] \ p^3 \textit{ it } p^3 \textit{ it } n \ p^3 \cdot t \textit{ it } \dots$
- l. 4 : $t^3 \cdot j \ mw \cdot t \ t^3 \ mw \cdot t \ n \ p^3 \cdot t \textit{ it } ntj \ [hrj \dots \ hn^c \ t^3 \cdot j \ dnj \cdot t \ 1/6 \ n \ p^3] \ inh \dots$
- l. 5 : $ntj \ hrj \ hn^c \ t^3 \cdot j \ dnj \cdot t \ 1/6 \ n \ p^3 \ inh \ [\hspace{10em} hn^c \ ntj \ nb \ ntj] \ pr \ rn \cdot w \dots$
- l. 6 : $dd = \check{x} \ n = f \ Qd \cdot hr \cdot mn \ s^3 \cdot n \ P^3 \cdot \check{s}r \cdot [\hspace{15em} p^3] \cdot j \cdot s \ \check{s}r \ -3 \dots$

TRADUCTION INTÉGRALE

(l. 1) L'an 13 ^(a), 3^e mois ^(b) de [... du roi Alex]andre, fils d'Alexandre,

A déclaré

la femme $T^3 \cdot j \cdot w$, surnommée $Hrj \cdot w \cdot Wbs \cdot t$, fille du choachyte $'Ij \cdot m \cdot htp$, dont la mère est $Nhj \cdot wr \cdot t$,

à

la femme $H^3 \cdot t \cdot n \cdot p^3 \cdot wnj$, fille du choachyte $P^3 \cdot gjr$, dont la mère est $N^3 \cdot nfr \cdot Shm \cdot t$, la fille de mon frère aîné :

Tu as satisfait mon cœur de l'argent de mon 1/6 de part de prébende du choachyte 'Ij-m-ḥtp, fils de P³-gjr (l. 2) dont la mère est Ḥḏ·t-n-p³-wnj^(e), [mon père, le père de ton père, laquelle (prébende)] se trouve dans la nécropole de Memphis;

ainsi que du 1/6 de part de prébende de la fille de choachyte Ḥḏ·t-n-p³-wnj, fille de P³-dj-'Imn-nswt-t³wj, dont la mère est T³j-n-im·w, la mère de mon père, la mère du père de ton père, laquelle (prébende) se trouve dans la nécropole de Memphis;

ainsi que du 1/6 de part de prébende de la fille de choachyte Nḥj-wr·t, fille de Ḑd-ḥr, dont la mère est S^t³-ir·t-bin·t, ma mère, la mère de ton père;

ainsi que du 1/6 de part de toute tombe, de tout lieu d'inhumation, (l. 3) de < tout > monument funéraire^(d), de tout apport [appartenant à 'Ij-m-ḥtp, fils de P³-gjr^(e)], mon père, le père de ton père (cité) ci-dessus, lesquels se trouvent dans la nécropole de Memphis;

ainsi que du 1/6 de part des tombes, des lieux d'inhumation, des monuments funéraires, des apports de la fille de choachyte Ḥḏ·t-n-p³-wnj, fille de P³-dj-'Imn-nswt-t³wj, la mère de mon père, la mère du père de ton père, lesquels se trouvent dans la nécropole de Memphis;

ainsi que du 1/6 de part des tombes, des lieux d'inhumation, des monuments funéraires, des apports, des prébendes appartenant à Nḥj-wr·t, fille de Ḑd-ḥr, dont la mère est S^t³-ir·t-bint, (l. 4) ma mère, la mère de ton père (citée) ci-[dessus];

[ainsi que du 1/6 de part de l'^(f)]enclos qui se trouve au nord de la maison du choachyte 'Ij-m-ḥtp, fils de P³-gjr (cité) ci-dessus, qui mesure 70 coudées divines du sud au nord, sur 45 coudées divines de l'ouest à l'est, qui se trouve à Thnj-'nh-t³wj, en dehors de la muraille de Thnj, au sud du dromos de 'Ij-m-ḥtp fils de Ptah, le grand dieu.

A toi appartiennent

mon 1/6 de part des prébendes (désignées) ci-dessus,

ainsi que mon 1/6 de part de leurs ... ? ... ,

ainsi que mon 1/6 de part des tombes, des lieux d'inhumation, des monuments funéraires, des apports des prébendes (l. 5) (mentionnées) ci-dessus;

ainsi que mon 1/6 de part de l'enclos^(g) [ci-dessus; ^(h)]

[ainsi que tout ce] qui provient en leur nom

et tout ce qu'on y ajoutera, à partir de ce jour et à jamais.

Je n'ai aucune revendication au monde à faire contre toi, en leur nom. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux, je ferai en sorte qu'il s'éloigne de toi, et je ferai en sorte que tu sois libérée de tout document et de toute chose au monde.

A toi appartiennent tous les écrits que l'on a faits à leur sujet, ainsi que tous les écrits au nom de quoi je tire des droits ⁽ⁱ⁾ : ils appartiennent (bien) à toi, avec leur droit. A toi appartient ce au nom de quoi je tire des droits.

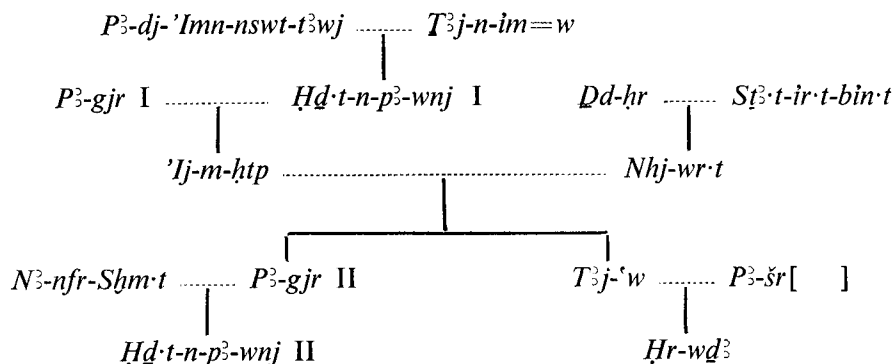
Le serment (ou) le témoignage que l'on te demandera pour que je les fasse en leur nom, je les ferai, alors que le choachyte *Hr-wd³* (l. 6) surnommé *Dd-hr-mn*, fils de *P³-šr-[(j), s]on ^(k)* fils aîné, déclare :

« Fais tout ce qui est mentionné ci-dessus, mon cœur en est satisfait. Je suis éloigné de toi en ce qui concerne le 1/6 des prébendes (et) tout ce qu'a écrit pour toi *T³j-'w*, surnommée *Hrj-w-Wbs-t*, fille de *'Ij-m-htp*, ma mère (mentionnée) ci-dessus, à leur sujet. Je n'ai aucune revendication au monde à faire contre toi, en leur nom. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux, en mon nom, je ferai en sorte qu'il s'éloigne de toi. »

A écrit *Hr-hb*, fils de ...?...

* * *

Compte tenu des informations contenues dans le P. B.N. 226 a, il est maintenant possible d'établir plus correctement l'arbre généalogique de la famille de ces choachytes memphites.



COMMENTAIRE

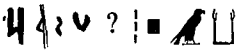


Je me bornerai à ce qu'apporte de nouveau le fragment B.N. aux notes de Spiegelberg, *Demotische Papyrus Brüssel*, p. 14-15, et de Zauzich, *Schreibertradition*, document 94.

(a) *An 13*. La forme **ⲙ** du chiffre 3 se trouve également dans la datation de P. Philadelphie n° 2 (an 3 d'Alexandre) et de Ryland VI (an 3 d'Amasis), alors que P. Louvre 2427 (an 13 d'Alexandre) affecte la forme **ⲛ** qui sera, par la suite, l'écriture normale.

L'an 13 d'Alexandre fils d'Alexandre correspond à — 305/304. La remarque de W. Pestman (*Chronologie* ... p. 12) : « ... P. Louvre 2412 date du règne d'Alexandre IV et plus précisément de la deuxième partie de ce règne puisque dans la datation le père ne porte pas l'épithète 'le dieu' » se trouve entièrement justifiée.

(b) 3^e mois. La lacune coupant ce signe avant sa conclusion ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit exactement de « 3^e mois » : « 4^e mois » est également possible.

(c) *Hd·t-n-p³-wnj*. Spiegelberg : « [und der Nefr-Sechmet] »; Zauzich : « [seine Mutter ist die N³-nfr-s^hm·t] ». On voit l'importance du fragment B.N. pour l'établissement de l'arbre généalogique de cette famille.

(d) *k³·w*. Comme l'a justement remarqué F. de Cenival, il s'agit du mot *k³r*, « monument funéraire », écrit *k³* après la perte de l'*r* final (cf. *BIFAO* 71, n. 9, p. 53). Le mot est ici bizarrement écrit  alors que dans le P. Louvre 2412, il est normalement écrit . Le signe  est trop grand pour valoir 2, ce qui d'ailleurs n'aurait pas de sens. Il faut restituer *nb*. Zauzich transcrit ce mot *ḳw³·w*.

(e) Spiegelberg : « [der dem Imuthes gehört] »; Zauzich : « [welche dem 'Ij-m-ḥtp gehören] ». La dimension de la lacune permet la restitution que je propose.


(f) Le texte B.N. correspond aux restitutions de Spiegelberg et de Zauzich.

(g) Spiegelberg : « [die oben genannt sind und alles] »; Zauzich : « [welche oben (genannt) sind, und alles, was] ». La lacune était cependant plus importante.

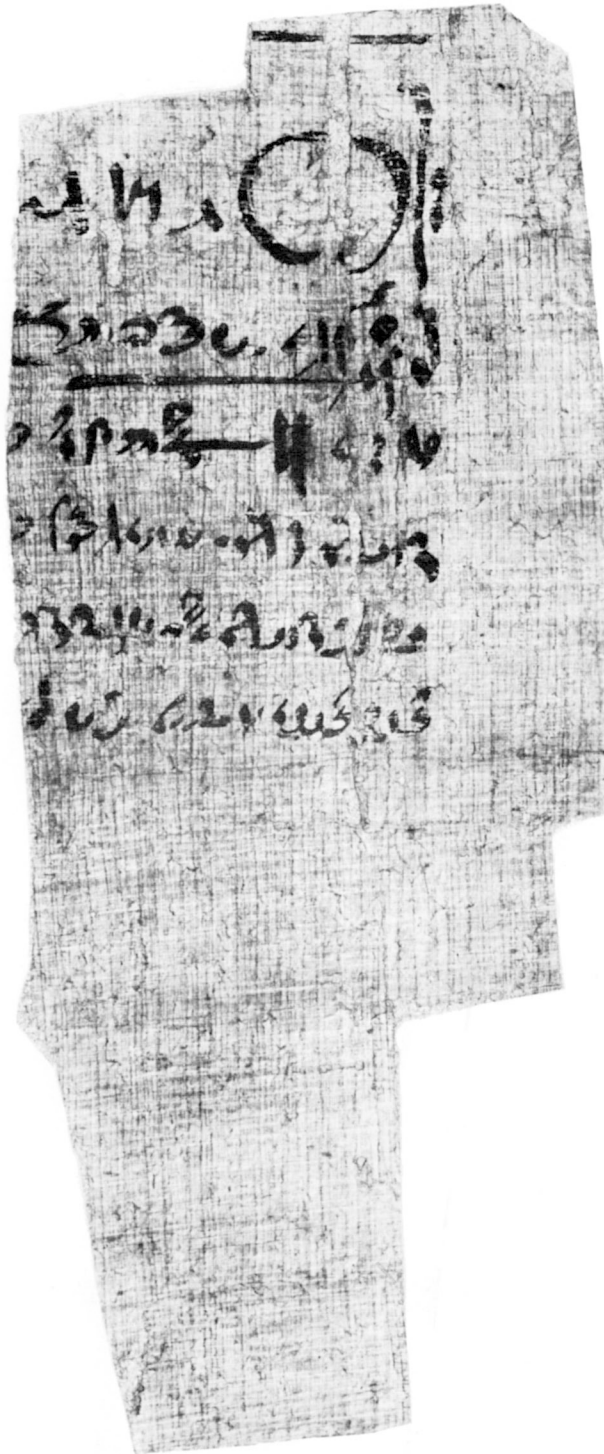
(h) Il s'agit dans cette partie du contrat de rappeler toutes les parts cédées énumérées plus en détail *supra*, dont « la cour située au nord de la maison du choachyte 'Ij-m-ḥtp, fils de P³-gjr ». Cette mention étant trop importante pour la lacune, je ne vois pas de solution satisfaisante. Peut-être : *ntj ir mḥ p³ 'wj ntj ḥrj*, « qui est au nord de la maison mentionnée ci-dessus » ?

(i) Pour *m³·k*, cf. Pestman, *P.L. Bat.* 19, 1978, p. 47-48.

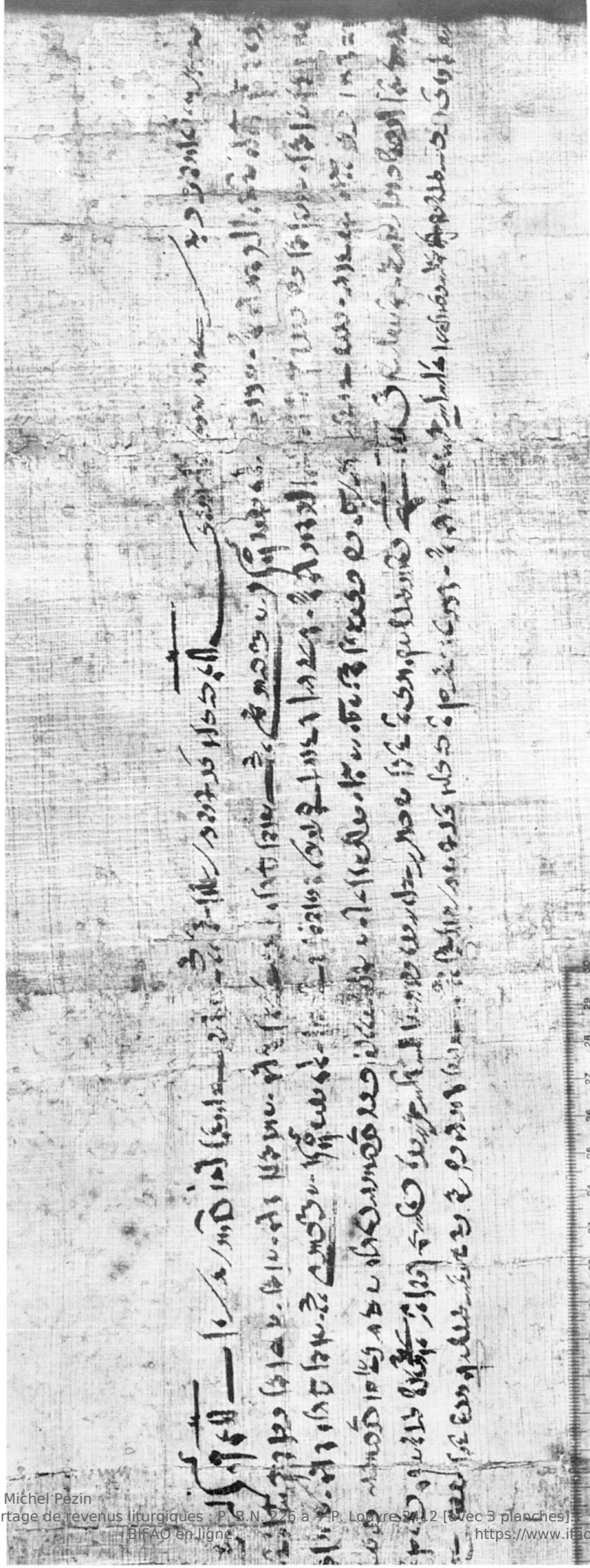
(j) Spiegelberg : « [Sohn des ...] »; Zauzich : « [der Sohn des -?-, seine Mutter ist die T³j-^w genannt *Ḥrj-b³s t*] ». P³-šr-[] n'est pas autrement connu dans P. Bruxelles ou P. Louvre.

(k) Le texte est bien écrit  « son^f ». Il faut rectifier en « mon », étant donné que *Ḥrj-wd³* déclare plus loin « T³j-^w surnommée *Ḥrj·w-Wbs·t*, fille de 'Ij-m-ḥtp, ma mère ».

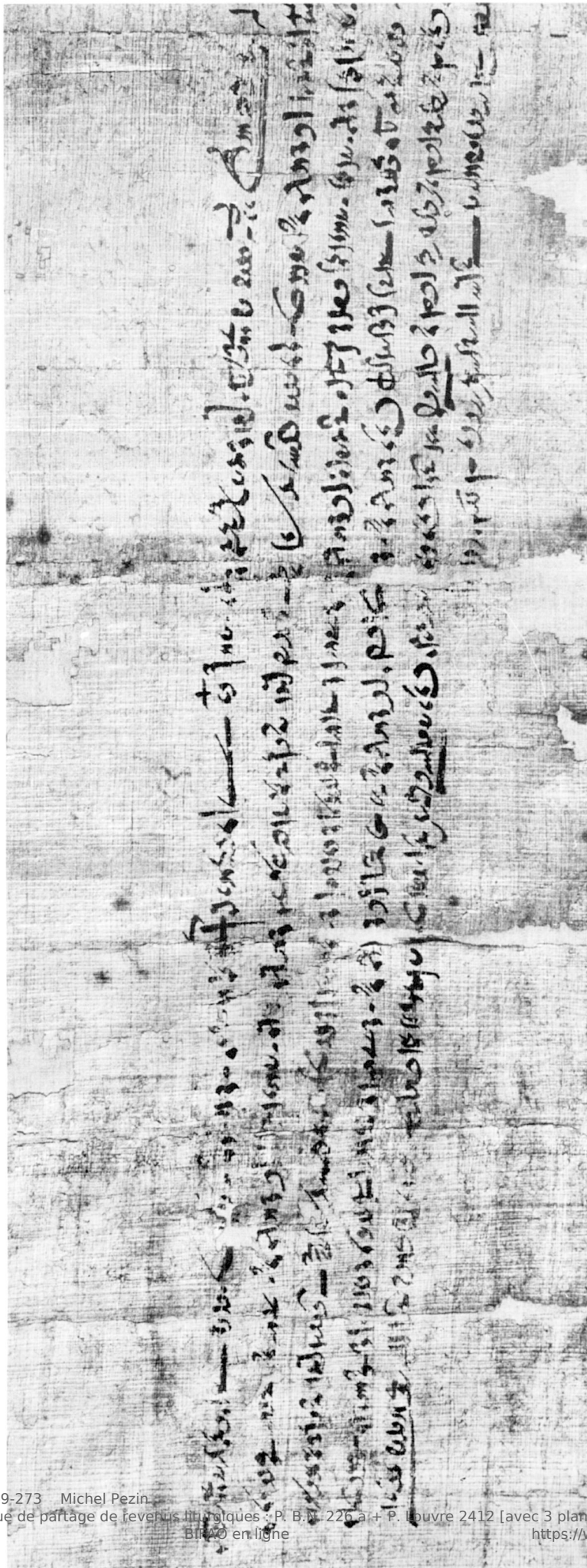
PLANCHES



P. B.N. 226 (a).



P. Louvre 2412 (b).



P. Louvre 2412 (c).